

COMMUNE ERDRE-EN-ANJOU

PROCES-VERBAL séance du 02 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le **DEUX DECEMBRE** à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune d'Erdre-En-Anjou, dûment convoqué le vingt-cinq novembre deux mille dix-neuf s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel des séances au restaurant municipal, 3 rue de l'Etang à Vern d'Anjou, sous la présidence de Monsieur Laurent TODESCHINI, Maire.

NOM - Prénom	Pré.	Exc. Pouvoir	Exc.	Abs.	Nom - Prénom du mandataire
TODESCHINI Laurent	1	1			
BEGUIER Jean-Noël	1	1			
LECUIT Jean-Claude	1	1			
FERRE Jean-Pierre	1	1			
VAILLANT Jean-René	1	1			
BOUE Marie-Josèphe	1	1			
BLANCHAIS Hervé	1	1			
MENARD Dominique	1	1			
TOURANGIN Laure	1	1			
BREHIN Bernard	1	1			
TESSIER Noëlle	1	1			
DUBOSCLARD Hervé	1	1			
MEZIERE-FORTIN Marie	1	1			
CHAPRON Maurice	1	1			
JUBEAU Patrick	1	1			
BEAUPERE Marie	1		1		BEGUIER JN
DUBRAY Guy	1	1			
DUPUIS Laurence	1	1			
AUGEREAU Tony	1	1			
BELLIARD Joseph	1	1			
CHENUÉL Annick	1	1			
CHEVAYE Yolande	1	1			
TROISPOILS Patrice	1	1			
PORCHER Philippe	1	1			
PETIT Vincent	1	1			
WEITZ Anne	1			1	
LECOMTE Roselyne	1			1	
PASSELANDE Françoise	1	1			
MERLET Véronique	1	1			
VAILLANT Damien	1		1		
GELINEAU Luc	1	1			
LANNIER Patricia	1			1	
ROINARD Laurent	1	1			
GERARD Christophe	1		1		FERRE JP
FREULON Stéphane	1	1			
GUINEL Sandrine	1			1	
LEFEVRE Fabrice	1			1	

PROHACZIK Angela	1				1	
DROCHON Sébastien	1	1				
VANDENBERGUE Nicolas	1				1	
BERTRAND Nicolas	1	1				
BOURGET Isabelle	1				1	
RIOU Yamina	1	1				
DUBOIS-BOUCHET Mélanie	1				1	
DILE Antoine	1	1				
FREULON Jennifer	1				1	
MARY Nathalie	1				1	
COUSIN Natacha	1				1	
MOUSSEAU Arnaud	1		1			CHENUÉL A.
TOTAL	49	33	3	1	12	

Secrétaire de séance : DILE Antoine

20 h 30 – Monsieur le Maire d’Erdre-En-Anjou déclare la séance ouverte.

Conformément à l’article L 2121-15 du CGCT le conseil municipal nomme Antoine DILE en qualité de secrétaire de séance.

Suite à l’appel nominal des membres du conseil municipal, il a été dénombré 33 conseillers municipaux présents, 3 procurations ont été recueillies ; il est constaté que la condition de quorum posée à l’article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales est remplie.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du 4 novembre 2019 à l’approbation du Conseil Municipal.

Adopté à la majorité : 2 abstentions : Mesdames Noëlle TESSIER, Françoise PASSELANDE.

FOYER D'ANIMATION RURAL

➤ Délibération n°2019/ 150 TRAVAUX – AVENANTS

Le conseil municipal,

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur BEGUIER Jean-Noël, maire délégué de la commune de Vern d'Anjou ;

VU le code de la commande publique ;

VU le marché conclu avec l'entreprise adjudicataire du lot considéré en application de la délibération du conseil municipal n° 2019/25 du 4 mars 2019 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De conclure les avenants des entreprises dans le cadre des travaux relatifs à la réhabilitation de la salle du Foyer d'Animation Rural.

Objet des avenants :

LOTS	CORPS D'ETAT	Marché initial HT	Marché initial TTC	Avenant HT	Objet des avenants	Avenants 02/12/2019 HT	Nouveau montant HT	Nouveau montant TTC	Variation globale
1	GROS OEUVRE-DESAMANTAGE CTA - Rue Padina Mica - 49220 Vern d'Anjou	197 344,44 €	236 813,33 €	10 061,59 €	seuils extérieurs et accès PMR	1 778,20 €	209 184,23 €	251 021,08 €	6,00%
2	CHARPENTE BOIS BATIBOIS - 49360 MAULEVRIER	118 589,60 €	142 307,52 €		Fourniture et pose d'une ossature bois pour cloisonnement rangements	4 760,00 €	123 349,60 €	148 019,52 €	4,01%
3	BARDAGE METALLIQUE - COUVERTURE METALLIQUE SERPURIERE SOTTEBA - 49460 Montreuil-Juigné	234 031,90 €	280 838,28 €		Moins-value pour la suppression de 3 rpts, des remplissages verticaux, tôles laquées et Plus-value pour laquage des portes et repose d'une tôle	- 14 111,00 €	219 920,90 €	263 905,08 €	-6,03%
4	ETANCHÉITE PVC SOTTEBA - 49460 Montreuil-Juigné	25 464,90 €	30 557,88 €		Plus-value VP vestiaire et VMC sanitaires et moins-value cross	220,00 €	25 684,90 €	30 821,88 €	0,86%
5	MENUSERIES EXTERIEURES ALLUMINUM CONCEPT ET MENUISERIE	28 964,02 €	34 756,82 €				28 964,02 €	34 756,82 €	0,00%
6	MENUSERIES INTERIEURES AMPTD - 49220 LE LION D'ANGERS	7 379,30 €	8 855,16 €		Mise en jeu des portes existantes et crémaillère pompes. Façade de gaine Technique	2 454,10 €	9 833,40 €	11 800,08 €	33,26%
7	PLÂTRERIE - ISOLATION SIGMA - 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU	14 145,00 €	16 974,00 €				14 145,00 €	16 974,00 €	0,00%
8	FAUX PLAFONDS SIGMA 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU	11 977,00 €	14 372,40 €		Plus-value sur doublage et plafonds	4 767,00 €	16 744,00 €	20 092,80 €	39,80%
9	ELECTRICITE EVOLIA - 44000 REZE	109 240,80 €	131 068,96 €		Alarme intrusion, contrôle d'accès, éclairage, appareillage, alarme incendie, alimentation panneau publicitaire. Fourniture d'un câble pour l'alimentation des luminaires.	- 6 192,30 €	103 048,50 €	123 658,20 €	-5,67%
10	PLOMBERIE MONNIER - 44350 ANCEENS	154 280,18 €	185 136,22 €				154 280,18 €	185 136,22 €	0,00%
11	CARRÉLAGE - FAIENCE MALENGE - ST PIERRE MONTMART	30 373,50 €	36 448,20 €				30 373,50 €	36 448,20 €	0,00%
12	PEINTURE SARL FREMONDIERE DECORATION 49220 OREF D'ANJOU	30 701,73 €	36 842,08 €		Moins value: peinture sur béton et plus-value peinture sol + panneau bois + plafond	6 151,27 €	36 853,00 €	44 223,60 €	20,04%
13	SOLS SPORTIFS SPORTINGSOLS - ST FULGENT	60 093,26 €	72 111,91 €				60 093,26 €	72 111,91 €	0,00%
TOTAL MARCHE ATTRIBUE		1 022 585,63 €	1 227 102,76 €	10 061,59 €		172,73 €	1 032 474,49 €	1 238 969,39 €	0,97%
ESTIMATION		1 169 600,00 €	1 403 520,00 €						

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2019.

➤ **Délibération n°2019/ 151 Fonds de Concours Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou au titre d'un projet emblématique.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition de Monsieur le Maire ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 5214-16 (V) ;

VU le Budget principal de la Ville et ses Budgets annexes ;

VU le Contrat Territoires-Région 2020 entre la CCVHA et la région Pays de La Loire ;

VU les délibérations du Conseil communautaire de la communauté de communes des Vallées du Haut Anjou en date du 11 avril 2019 et du 28 novembre 2019 relatives aux fonds de concours des projets emblématiques des communes ;

CONSIDERANT qu'une Communauté de Communes a la possibilité d'atteindre certain de ses objectifs en soutenant l'intervention de ses communes membres allant en ce sens, qu'à cet effet, la Communauté de Communes peut recourir à l'instrument des fonds de concours prévus à l'article L 5214-6 du CGCT ;

CONSIDERANT que ces fonds de concours interviennent dans des domaines qui ne relèvent pas d'une des compétences spécifiques de la Communauté de communes mais concourent à atteindre des objectifs reconnus comme prioritaire à l'échelle du territoire communautaire ;

CONSIDERANT que les élus de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou ont validé le principe de la participation de l'établissement aux projets emblématiques des communes en recourant aux fonds mobilisables dans le cadre de son Contrat Territoires-Région 2020 ;

CONSIDERANT que les fonds de concours ne peuvent être versés qu'après des accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des conseils municipaux concernés ;

CONSIDERANT que le Foyer d'Animation Rural situé allée des sports à Vern d'Anjou, commune déléguée d'Erdre-en-Anjou accueille des animations ayant une résonance sur le périmètre de la communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou voir de l'arrondissement : festival des retraités du segréen, foire-exposition, manifestations associatives... a été retenu comme projet emblématique.

CONSIDERANT que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Diagnostic amiante	1 207,50 €	DETR (subvention notifiée)	163 933,94 €
Honoraires (MOE)	95 846,40 €	DSIL (subvention notifiée)	152 762,75 €
Contrôle technique	4 730,00 €	REGION (subvention notifiée)	65 000,00 €
Coordonnateur SPS	2 013,00 €	SIEML (subvention notifiée)	52 740,00 €
Etude géotechnique	3 325,00 €	FFF (subvention notifiée)	19 200,00 €
Frais appel d'offres	2 573,04 €	CCVHA (CTR 2020)	123 000,00 €
S/TOTAL HONORAIRES et FRAIS	109 694,94 €	CCVHA (projet emblématique)	75 307,00 €
Montant global des marchés attribués	1 022 585,63 €	CEE (montant notifié)	19 328,00 €
<i>dont transition énergétique (50 %)</i>	<i>511 292,82 €</i>	TOTAL AIDES FINANCIERES	671 271,69 € 59,28%
S/TOTAL TRAVAUX	1 022 585,63 €	AUTOFINANCEMENT/EMPRUNT	461 008,88 €
TOTAL	1 132 280,57 €	TOTAL	1 132 280,57 €

ENTENDU l'exposé de Monsieur Le Maire, rapporteur,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité :

- DE SOLLICITER des fonds de concours auprès de la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou» à hauteur de 75 307 € au titre des fonds de concours communautaires actés par les délibérations communautaires susvisées ;
- DIT que les fonds de concours objet de la présente seront imputés en section d'investissement au compte 13151 (subventions d'équipement reçues des collectivités) ;
- D'AUTORISER Monsieur Le Maire ou son représentant à donner toutes suites utiles à cette affaire et à signer tout acte en conséquence.

➤ **Délibération n° 2019/152 Aide financière au titre du Contrat Territorial Régional**

SUR proposition de Monsieur le Maire ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 5214-16 (V) ;

VU le Budget principal de la commune d'Erdre-en-Anjou ;

VU le Contrat Territoires-Région 2020 entre la CCVHA et la région Pays de La Loire ;

CONSIDERANT que les élus de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou ont validé le principe de la participation de l'établissement aux projets emblématiques des communes en recourant aux fonds mobilisables dans le cadre de son Contrat Territoires-Région 2020 ;

CONSIDERANT que les travaux du Foyer d'Animation Rural situé allée des sports à Vern d'Anjou, commune déléguée d'Erdre-en-Anjou sont éligibles, au vu de l'audit énergétique et de la notice thermique, à l'aide du conseil régional au titre de la transition énergétique ;

CONSIDERANT le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Diagnostic amiante	1 207,50 €	DETR (subvention notifiée)	163 933,94 €
Honoraires (MOE)	95 846,40 €	DSIL (subvention notifiée)	152 762,75 €
Contrôle technique	4 730,00 €	REGION (subvention notifiée)	65 000,00 €
Coordonnateur SPS	2 013,00 €	SIEML (subvention notifiée)	52 740,00 €
Etude géotechnique	3 325,00 €	FFF (subvention notifiée)	19 200,00 €
Frais appel d'offres	2 573,04 €	CCVHA (CTR 2020)	123 000,00 €
S/TOTAL HONORAIRES et FRAIS	109 694,94 €	CCVHA (projet emblématique)	75 307,00 €
Montant global des marchés attribués	1 022 585,63 €	CEE (montant notifié)	19 328,00 €
<i>dont transition énergétique (50 %)</i>	<i>511 292,82 €</i>	TOTAL AIDES FINANCIERES	59,28% 671 271,69 €
S/TOTAL TRAVAUX	1 022 585,63 €	AUTOFINANCEMENT/EMPRUNT	461 008,88 €
TOTAL	1 132 280,57 €	TOTAL	1 132 280,57 €

ENTENDU l'exposé de Monsieur Le Maire, rapporteur,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité :

- DE SOLLICITER une aide financière d'un montant de 123 000 € au titre de la transition énergétique pour les travaux du Foyer d'Animation Rural situé allée des sports à Vern d'Anjou dans le cadre du Contrat Territorial Régional signé avec la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;
- D'AUTORISER Monsieur Le Maire ou son représentant à donner toutes suites utiles à cette affaire et à signer tout acte en conséquence.

RAPPORT COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLETC)

➤ Délibération n°2019/ 153

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT le rapport de la CLETC du 7 novembre 2019 portant sur les compétences :

- Voirie.
- Entretien des sentiers de randonnée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité :

- D'APPROUVER le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 7 novembre 2019 concernant la voirie et l'entretien des sentiers de randonnée.

QUARTIER « LE VIGNEAU » - COMPTE RENDU D'ACTIVITES A LA COLLECTIVITE AU 30 JUIN 2019

➤ Délibération n°2019/ 154

Monsieur Jean-Noël Béguier, maire délégué de Vern d'Anjou présente le Compte-Rendu d'Activités à la Collectivité (CRAC) concernant l'opération dénommée « quartier le Vigneau » située à Vern d'Anjou, dont la commune a confié les études et la réalisation à ALTER Public.

Le compte-rendu a pour objet de présenter à la commune une description de l'avance de l'opération en termes physiques et financiers pour lui permettre de suivre en toute transparence le déroulement de l'opération.

Le bilan prévisionnel révisé au 30 juin 2019 portent les dépenses et les recettes de l'opération à 1 254 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver le Compte-Rendu d'Activité à la Collectivité (C.R.A.C) au 30 juin 2019 portant les dépenses et les recettes de l'opération à 1 254 000 € HT.

QUARTIER « LES GLENIAUX » - COMPTE RENDU D'ACTIVITES A LA COLLECTIVITE AU 30 JUIN 2019

➤ Délibération n°2019/155

Monsieur Jean-Noël Béguier, maire délégué de Vern d'Anjou présente le Compte-Rendu d'Activités à la Collectivité (CRAC) concernant l'opération dénommée « quartier les Gléniaux » située à Vern d'Anjou, dont la commune a confié les études et la réalisation à ALTER Public.

Le compte-rendu a pour objet de présenter à la commune une description de l'avancement de l'opération en termes physiques et financiers pour lui permettre de suivre en toute transparence le déroulement de l'opération.

Le bilan prévisionnel révisé au 30 juin 2019 portent les dépenses et les recettes de l'opération à 2 544 000 € HT.

Il a été établi conformément aux lois du 7 juillet 1983 et 8 février 1995 et conformément au traité de concession d'aménagement en date du 8 juillet 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE, à la majorité **9 abstentions** : (*Mesdames Marie MEZIERE-FORTIN, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Messieurs Tony AUGEREAU, Dominique MENARD, Laurent ROINARD, Joseph BELLARD, Patrice TROISPOILS, Sébastien DROCHON*) :

- D'approuver le Compte-Rendu d'Activité à la Collectivité (C.R.A.C) au 30 juin 2019 portant les dépenses et les recettes de l'opération à 2 544 000 € HT.

QUARTIER VILLETALOUR

➤ Délibération n°2019/ 164 Clôture du mandat d'études

Par convention de mandat du 16 décembre 2013, le conseil municipal de la commune de la Pouëze a confié la coordination, le pilotage et le suivi de l'ensemble des études préalables pour l'aménagement du quartier « Villetalour » à la SODEMEL. La SODEMEL s'était substituée à la commune pour payer les dépenses.

Cette mission d'études préalables est terminée, il ressort que le montant global définitif des dépenses s'élève à 83 233.37 € TTC auquel s'ajoute les honoraires de ALTER CITES pour un montant de 19 836 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- DE VERSER à ALTER CITÉS le montant des dépenses engagées soit 83 233.37 € TTC et de solliciter le remboursement identique au montant à ALTER CITÉS.
- DE PROCÉDER au paiement des honoraires à ALTER CITÉS d'un montant de 19 836 € TTC.

➤ Délibération n°2019/ 165 Décision Modificative

VU le vote du budget primitif 2019 du 4 mars 2019,

VU la décision du conseil municipal de clôturer le mandat d'études avec ALTER Cités et de rembourser les dépenses engagées en vertu du mandat d'études,

CONSIDÉRANT que les dépenses correspondant au mandat d'études du quartier Villetalour ont été inscrites au budget 2019 en opérations d'ordre (136 200 €) et que pour procéder au paiement il convient d'inscrire les montants en opérations d'investissement réelles. Les honoraires (19 836 €) seront imputés en section fonctionnement (compte 6226).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DE MODIFIER le budget principal 2019 comme suit :

<i>DI 45815</i>	<i>Opérations sous mandat - Villetalour</i>	<i>83 233.37 €</i>
<i>RI 45825</i>	<i>Opérations sous mandat - Villetalour</i>	<i>83 233.37 €</i>

- Dit que les honoraires (19 836 €) seront imputés en section fonctionnement (compte 6226).

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE-ET-LOIRE

➤ Délibération n°2019/ 156 extension de l'éclairage public Parking Plantagenêt – La Pouëze

VU l'article L.5212-26 du CGCT

VU la délibération du Comité Syndical du SIEMML en vigueur décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Article 1

La commune d'ERDRE-EN-ANJOU (LA POUËZE), par délibération à l'unanimité du Conseil Municipal en date du 2 décembre 2019 décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEMML pour l'opération suivante :

 Parking Plantagenêt :

- Montant de la dépense : 3 887,63 € net de taxe
- Taux du fond de concours : 75 %
- Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 2 915,72 €

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3

Le Maire de la commune d'ERDRE-EN-ANJOU ;

Le Comptable de la commune d'ERDRE-EN-ANJOU ;

Le Président du SIEMML,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

FINANCES COMMUNALES

Tarifs communaux 2020

➤ **Délibération n°2019/157 TARIFS HORS SALLES :**

Sur proposition de la commission communale, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'appliquer les tarifs annexés à la présente délibération à partir du 1^{er} janvier 2020.

➤ **Délibération n°2019/ 158 TARIF PISCINE 2020 :**

Monsieur BÉGUIER Jean-Noël, Maire délégué propose les tarifs de la piscine pour la saison 2020 :

SCOLAIRES (NATATION SCOLAIRE)

1 fois par semaine	1.50 €
2 fois par semaine	2.00 €
Ecole inscrite 2 fois mais obligée par le calendrier à ne venir qu'une seule fois	1.30 €
Accès pataugeoire	1.00 €

ENTREES PUBLIC (piscine, pataugeoire et jardin)

Adulte	3.50 €
Enfant et adolescent jusqu'à 18 ans exclus	2.00 €
Visiteur non baigneur	1.40 €

CARTE SAISON NOMINATIVE

Enfant jusqu'à 18 ans exclus	50.10 €
------------------------------	---------

CARTE 20 BAINS (1 carte gratuite pour 4 cartes de la même famille)

pas de carte de 2018 à utiliser. Tolérer la carte de 2019 lorsqu'elle est entamée

Adulte	52.00 €
Enfant	28.40 €

CARTE 10 BAINS

Adulte	28.50 €
--------	---------

BILLETS DE COLLECTIVITES

Le carnet de 30 billets pour des enfants venant en groupe sous la responsabilité des moniteurs ou accompagnateurs et qui utilisent les vestiaires collectifs :	40.70 €
--	---------

BRACELETS : le remboursement du coût du bracelet est de 8.20€ lorsque celui-ci n'a pas été restitué.

LOCATION PISCINE POUR LES PARTICULIERS CAUTION 1000.00€

Samedi 20h à 24h sans les horaires du MNS	185.00 €
---	----------

➤ **Délibération n° 2019/160 Tarification part alimentaire des repas des aînés Centre Communal d'Action Sociale.**

Monsieur Patrick Jubeau, adjoint aux affaires sociales et vice-président du CCAS expose que dans le cadre de l'organisation des repas des aînés gérés par le Centre Communal d'Action Sociale, les dépenses alimentaires sont engagées par la commune ; en effet, la production est faite par les cuisiniers des restaurants d'Erdre-En-Anjou lesquels en fonction du menu arrêté commandent les denrées chez les fournisseurs et producteurs locaux habituels fournissant la restauration scolaire ; en conséquence les denrées sont intégrées aux factures.

En cas de stock les produits seront intégrés aux repas destinés à la restauration scolaire.

Il convient de définir les modalités de remboursement de ces dépenses alimentaires ainsi que les boissons. L'état récapitulatif des dépenses fait ressortir les coûts par convive :

• Part alimentaire	9.25 €
• Part boisson	2.17 €
Soit un total/convive de	<u>11.42 €</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité de fixer le prix de la part alimentaire par repas à 9,25€ et le coût des boissons à 2,17€ soit un total par convive de 11.42 € pour l'année 2019.

➤ **Délibération n° 2019/163 TARIFS CONFISERIES ET GLACES 2020 – PISCINE « LES DAUPHINS » COMMUNE DELEGUEE DE VERN D'ANJOU**

Monsieur BÉGUIER Jean-Noël, maire délégué de Vern d'Anjou propose les tarifs glaces et confiseries pour la piscine saison 2020.

CONFISERIES ET GLACES

Glaces à l'eau	1.20 € l'unité
Glace cône	1.70 € l'unité
Cannette (coca-cola etc.....)	1.70 € l'unité
barres chocolatées (Mars, Lion, Kit-kat...)	1.20 € la barre
Sachets de bonbons, bouteille d'eau	0.80 € l'unité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité les tarifs glaces et confiseries pour la piscine de la commune déléguée de Vern d'Anjou pour la saison 2020.

➤ **Délibération n°2019/159 Indemnité 2019 de Monsieur le Trésorier.**

Suivant les dispositions de l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables, le conseil municipal peut attribuer au percepteur, comptable de la commune, une indemnité calculée en fonction du montant des dépenses des trois derniers exercices traités par ce dernier.

Monsieur Dominique Trojani, trésorier de la commune, a transmis une demande d'indemnité de conseil au taux de 70 % soit 584.90 € brut, l'indemnité forfaitaire de confection du budget étant de 45.73 € brut. L'indemnité totale nette est de 575.41 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, DECIDE, à la majorité 1 contre : (*Monsieur Philippe PORCHER*) de verser à Monsieur Dominique Trojani l'indemnité totale nette de 575.41 €.

 **SERVICE ENFANCE – MODIFICATION DES MODES DE PAIEMENT**

➤ **Délibération n° 2019/161**

Sur conseil de Monsieur le trésorier, il est proposé de modifier les modes de paiement du service communal dédié à l'enfance (restauration scolaire, accueil périscolaire...) à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les modes de paiement proposés sont énumérés ci-dessous :

- Prélèvement
- Chèque
- TIPI (Titre Payable sur Internet)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE de modifier les modes de paiements du service enfance. Les modes de paiement pour les familles dont les enfants fréquentent le service communal dédié à l'enfance seront le prélèvement, le chèque et le Titre Payable sur Internet à compter du 1^{er} janvier 2020.
- DIT que les tickets seront supprimés à compter du 1^{er} janvier 2020.

 **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)**

➤ **Délibération n° 2019/162**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe ;

Vu le rapport joint,

Sur proposition de Monsieur Jean-Noël BEGUIER, référent du pôle finances le conseil municipal à l'unanimité prend acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close le 02 décembre 2019 à 23h10

Le Secrétaire de séance,
Antoine DILE ,



Le Maire d'Erdre-En-Anjou,
Laurent TODESCHINI,



PROCHAINE SEANCE
Lundi 17 décembre 2019 à 20h30